

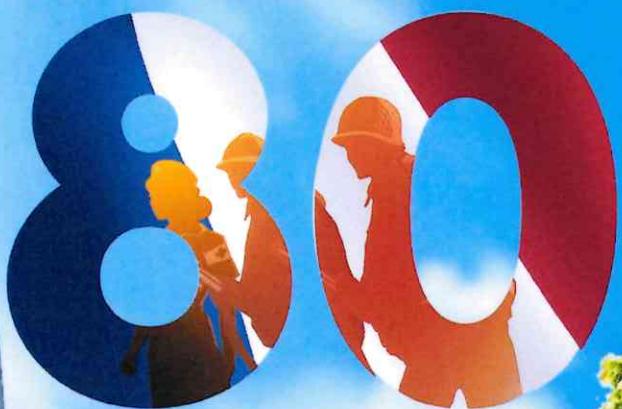
Désertines

53

Commune de la Mayenne

Bulletin Municipal

Juillet 2024



1944 2024



www.desertines53.fr

SOMMAIRE

- **Le mot du maire** page 2
- **Informations importantes extraites des différentes réunions** page 3
- **La vie communale** page 11
- **En bref** page 19
- **L'école** page 20
- **Les associations du canton** page 22
- **Les Associations** page 23
- **Numéros utiles** page 31

LE MOT DU MAIRE

La prochaine rentrée scolaire sera en regroupement pédagogique intercommunal RPI, avec l'école de Fougerolles du Plessis.

Cette décision prise par le conseil municipal a été motivée pour différentes raisons :

- L'école de Fougerolles du Plessis est semblable à la nôtre.
- La présence de la classe maternelle et élémentaire, le service restauration scolaire se trouve sur le même site, sans déplacer les enfants pour déjeuner.
- Des effectifs raisonnables répartis en quatre classes.
- Tous ces critères ne sont pas présents dans les écoles des communes voisines.
- Pour accompagner cette nouvelle organisation, une garderie est mise en place avec des horaires en fonction de la demande des parents (7 h-18 h 30), un minibus assurant le trajet aller et retour, entre la garderie et l'école de Fougerolles du Plessis.
- Le service assure une prise en charge des enfants en toute sécurité, pour faciliter la vie des familles, mais le choix de scolariser leurs enfants leur appartient et nous le respectons comme par le passé.
- Cette organisation laisse toute liberté aux parents pour le choix du collège.

Dans les services à la population, nous proposons d'élargir l'offre actuelle du portage des repas à domicile à 5 jours par semaine, toute l'année (se renseigner en mairie).

Les repas sont fournis par l'EHPAD de Fougerolles du Plessis et livrés chauds tous les midis. Ce service vient compléter le travail de l'ADMR pour le maintien à domicile de nos anciens.

Concernant les travaux, les dossiers avancent bien :

- Le permis de construire de l'ombrière est accordé, la construction est prévu pour l'automne ainsi que l'enfouissement des réseaux route de St Aubin.
- Pour la transformation de l'ancien fournil en logement nous sommes au stade de l'appel d'offre.
- Les peintures des menuiseries de la mairie, du secrétariat et de la salle de réunion sont prévues pour cette année.
- Un compromis est signé pour l'acquisition d'un terrain en complément de la zone d'activité actuelle. L'entreprise D2N prévoit d'y construire un nouveau site, celui du boulevard Testard n'est plus adapté, ce projet occupera la totalité de la zone.
- Le département a reporté d'une année la rénovation de la route qui traverse le bourg.

Voilà en quelques mots l'actualité de notre commune. Comme les années passées, nous vous proposerons une réunion d'échange en fin d'année.

Avec l'équipe municipale je vous souhaite un bon été.

Bruno LESTAS

INFORMATIONS IMPORTANTES EXTRAITES DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Réunion du 11 janvier 2024

Délibération instituant une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics

Considérant qu'il y a lieu de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€ sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la commune

Délibération tirant le bilan de la concertation relative à la détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables identifiant ces zones.

Une réunion publique présentant le projet s'est tenue le 12 décembre 2023 et une consultation par voie électronique a été organisée du 14 au 22 décembre <https://desertines53.fr/>

Considérant que dans le cadre de la concertation, la participation des habitants s'est réalisée comme suit :

- 0 (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)
- 18 (nombre de personnes présentes en réunion publique)
- 0 (nombre de personnes et de contributions reçues via la consultation électronique)

Le Conseil Municipal Décide :

Article 1 : Approuve le bilan de la concertation.

Article 2 : Identifie les zones d'accélération des énergies renouvelables telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 3 : Charge le maire de transmettre les zones d'accélération des énergies renouvelables telles qu'annexées à la présente délibération au référent préfectoral unique du département de la Mayenne et à la communauté de communes du Bocage Mayennais.

Délibération RPI école

Le Conseil Municipal, après concertation et débat en séance, a voté à bulletin secret,

A l'unanimité :

- la création d'un RPI centralisé avec la commune de Fougerolles du Plessis- La Dorée à compter de la rentrée de septembre 2024.

Et autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet

Bilan réunion publique

18 personnes étaient présentes lors de la réunion publique du 12 décembre 2023. L'équipe municipale a répondu au mieux aux interrogations des habitants et les échanges se sont portés sur l'école, les zones d'accélération des énergies renouvelables, les travaux sur la commune, le nouveau règlement concernant l'accès à la déchetterie, les distributeurs, l'église, les travaux de la RD5, le passage de la balayeuse, le mur de l'allée du cimetière

Réunion du 25 mars 2024

Délibération projet dissimulation des réseaux électriques. Effacement BT/RT/EP rue du Maine.

Objet : Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique retenu au titre du **programme Comité de Choix**.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de **dissimulation urbaine des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
102 000,00 €	76 500,00 €	6 120,00 €	31 620,00 €

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique – Sans appui

Estimation TTC du coût de génie civil télécom	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
11 000,00 €	2 200,00 €	660,00 €	9 460,00 €

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur Orange.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Eclairage public lié à la dissimulation

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
39 000,00 €	9 750,00 €	2 340,00 €	31 590,00 €

Le conseil décide :

* D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne.

Délibération projet dissimulation des réseaux électriques. Effacement complémentaire rue du Maine.

Objet : Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique retenu au titre du **programme Comité de Choix**.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de **dissimulation urbaine des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
33 000,00 €	13 200,00 €	1 980,00 €	21 780,00 €

D'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne.

Renouvellement convention relative aux prestations d'assistance technique pour des équipements d'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente le nouveau contexte réglementaire d'intervention du Conseil Départemental en matière d'assistance technique à l'assainissement collectif auprès des Communes qui n'ont pas, à ce jour, transféré leur compétence à la Communauté de Communes.

Ses missions consistent à aider les collectivités :

- Veiller au bon fonctionnement de leur station d'épuration afin d'obtenir une eau traitée de qualité qui respecte les normes en vigueur,
- A assurer tout ou en partie des mesures réglementaires,
- Etre un relai avec les services de l'État et de l'Agence de l'eau,
- Délivrer un appui technique sur les diverses études concernant l'assainissement collectif.

La prestation est calculée forfaitairement, et s'élève pour l'année 2024 à 1,03 €/hab/an.

La population prise en compte est la population INSEE totale connue.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Départemental pour l'assistance à la gestion du service assainissement collectif et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Président du Conseil Départemental.

Attribution de subventions

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à voter les subventions dont les associations ont fait leur demande en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder les subventions suivantes :

Ass Pêche la Colmont et ses Affluents	70 €
ASG Gorron 30€/enfants (23)	690 €
Amicale des sapeurs-pompiers Fougerolles	200 €
Société Protectrice des Animaux	185.60€
Cyclos du Bocage	90 €
Vélo club Le Teilleul	90 €
Randonneurs du Bocage	50 €
ACDV 53	250 €
GDCEC	800 €
La dynamique	350 €
Désertines pétanque	200 €
AFN	200 €
Ecole Publique	2505 €

D'autoriser M. le Maire à mandater ces subventions au compte 65748.

Présentation des comptes 2023

Mme BRICHET Marie présente au Conseil Municipal les comptes 2022 de la commune.
Aucune remarque n'est soulevée.

Préparation du budget 2024

Mr le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble des travaux en investissement à prévoir en 2024 :

- Enfouissement des réseaux Rue du Maine.
- Les peinture fenêtres et accueil de la mairie
- La création d'un logement dans l'ancien fournil de la boulangerie
- L'achat de jeux extérieurs, d'un échafaudage.
- D'autres pistes sont à l'étude.

Questions diverses

- Le permis de construire pour l'ombrières est déposé. La hauteur sera de 4m50.
- Le choix des lampadaires rue du Maine est arrêté.

Réunion du 09 avril 2024

Vote des taux d'imposition 2024

Le conseil municipal de Désertines,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la taxe d'habitation pour les résidences secondaires,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024.

FIXE pour 2024 les taux des taxes locales comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.21 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 42.72 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 15.93 %

Vote des budgets primitifs

Budget principal

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 771 211.88 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 522 954.94 €

Budget assainissement

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 16103 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 30139.86 €

Budget lotissement du Domaine 3ème tranche

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 40 963.92 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 40 963.92 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- Vote à l'unanimité les budgets primitifs 2024.

- Autorise M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans

la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Délibération en vue de la signature d'un compromis préalable à l'acquisition d'un terrain.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est convient d'acquérir un terrain correspondant à une partie de la parcelle I257 pour constituer une réserve foncière. Dans un premier temps, il s'agit de délibérer en vue de la signature d'un compromis préalable à l'acquisition de ce terrain qui n'a pas encore été borné et dont la superficie est estimée à environ 24 000 m². Le prix au m² est de 2€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le projet d'achat de terrain.
- Autorise M. le Maire à signer le compromis et tous les documents relatifs à ce dossier.

Attributions de subventions

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux nouvelles demandes de subventions et invite l'assemblée délibérante à voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder les subventions suivantes :

USD	1 220 €
Le Comité des Fêtes de Désertines	1 500 €

Questions diverses

- Un échafaudage va être acheté afin de garantir la sécurité de l'agent technique.

Réunion du 21 mai 2024

Devis

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- le devis de la SARL Rousseau concernant la réfection de la peinture de la salle du conseil et le devis de la SARL Leray Lefèuvre pour le changement l'éclairage (led) et les blocs de sécurité à la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les devis
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Répartition des emplois de l'adjoint technique et de l'adjoint administratif principal 2^{ème} classe sur le service assainissement.

Sur proposition de M. le Maire,

Après étude des différentes fonctions assurées auprès du service assainissement par l'agent des services technique et l'agent des services administratifs,

Le Conseil Municipal, après délibération,

FIXE ainsi la répartition du temps de travail

- de l'emploi d'adjoint technique, sur la base des 35h, au service assainissement et ce depuis le 1^{er} janvier 2022 : 2h / semaine
- de l'emploi de l'adjoint administratif, sur la base des 28 h, au service assainissement et ce depuis le 1^{er} janvier 2022 : 7h / an.

Le service assainissement effectuera le remboursement des salaires et charges lui incombant à la commune, service général, employeur, suivant l'état annuel qui sera établi.

Présentation du rapport de visite des lagunes

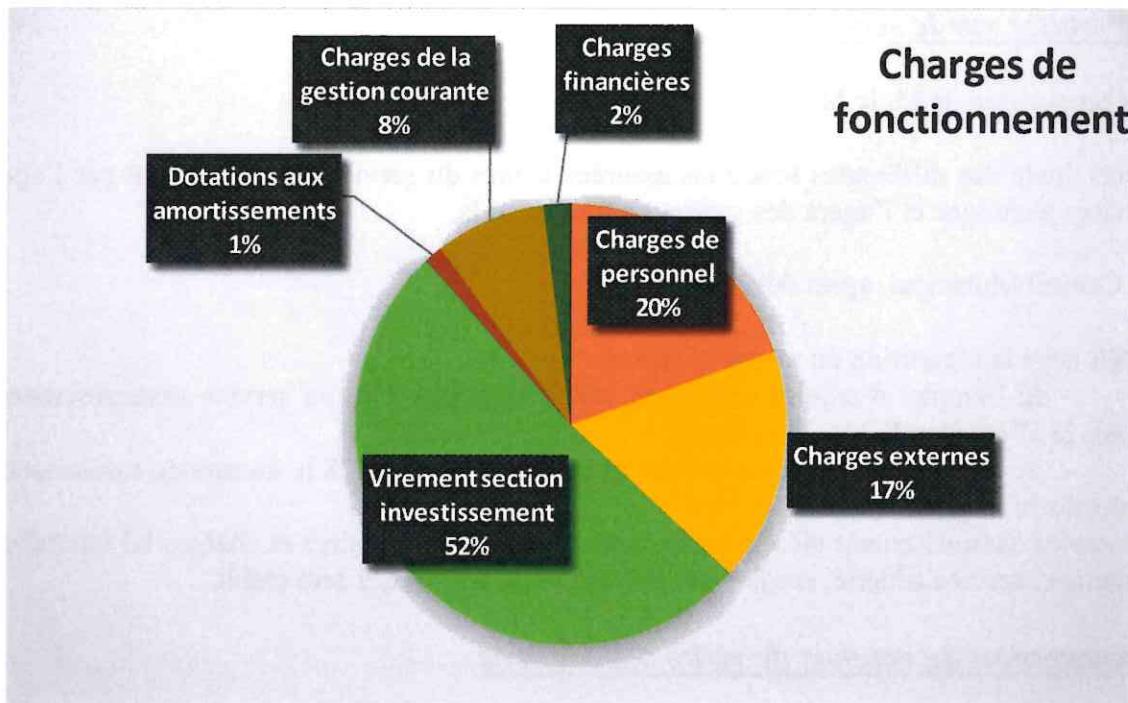
M. le Maire présente à l'assemblée le rapport de visite d'auto surveillance réglementaire des lagunes du 13 mars 2024.

Les deux bassins présentent tous les signes d'un fonctionnement épuratoire satisfaisant.

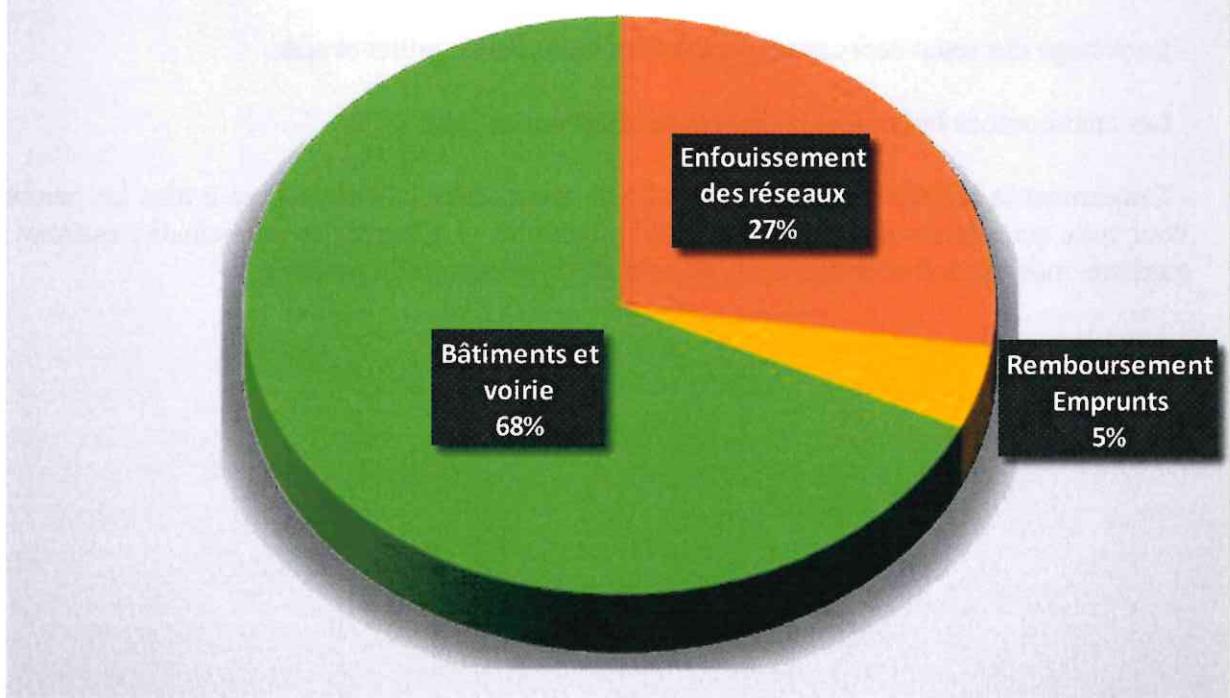
Questions diverses

- Le portage des repas sera assuré pendant les vacances de juillet et août.
- Les commissions bulletin et bâtiments se réuniront en juin.
- Concernant la rentrée des classes 2024-2025, un courrier va être envoyé à tous les parents. Pour ceux qui seront concernés par le RPI Fougerolles –La Dorée, la municipalité assurera la garderie, matin et soir et le mercredi, possibilité de cantine et de garderie.

LE BUDGET



Investissements 2024



LA VIE COMMUNALE

Le 24 mai, la 49^{ème} édition des Boucles de la Mayenne a traversé Désertines lors de la 1^{ère} étape longue de 167.5 kms qui reliait Saint-Berthevin à Ernée.



Le nouvel éclairage de l'église



L'éclairage de l'église a été remplacé par l'entreprise Leray-Lefèuvre. Ces nouveaux luminaires sont équipés de LED.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	COMMUNE	HORS COMMUNE
• WEEK-END (du vendredi après-midi au dimanche soir)	175 €	260 €
Journée supplémentaire	50 €	60 €
½ journée supplémentaire	35 €	40 €
• Petite Salle la journée	60 €	-
• 1 repas en semaine	100 €	140 €
• Concours de belote / Loto	45 €	100 €
• Vins d'honneur (verres compris)	40 €	60 €
• Soirée dansante (avec repas)	320 €	410 €
• Bal public / Bal disco	160 €	550 €
• Théâtre / Assemblée générale (verre compris)	45 €	80 €
• Réunion / Conférence (verre compris)	-	35 €
• Thé dansant	120 €	160 €



La vaisselle est facturée au prix de 0.35 € l'unité pour un couvert complet et 0.20 € l'unité pour un couvert lunch (couteau, fourchette et verre). La vaisselle neuve 0.70 € le couvert complet.



Le gaz et l'électricité seront facturés en plus de la location suivant le relevé de compteur qui sera effectué à la remise des clés et au retour. Le KW sera facturé au prix de 0.21 € et le gaz au prix de 8 € le m3.

La salle devra être rendue propre ou il sera facturé 50 € de l'heure de travail effectué.

Il est désormais demandé au locataire une attestation d'assurance à chaque location.

Pour toutes réservations payantes, il sera demandé le versement des arrhes à hauteur de 50 % du tarif de la location à la réservation. Ces arrhes seront versées directement au Trésor Public. En cas d'annulation cette somme restera acquise à la commune.



Pour la remise des clés lors de la location de la salle polyvalente, il faut s'adresser à Mme LECORDIER Delphine : 06.59.40.39.65

Afin de faciliter l'organisation de la location de la vaisselle, il est nécessaire d'appeler quelques jours avant et de bien calculer les quantités à réserver, Mme LECORDIER étant absente le Samedi.

INFOS PRATIQUES

Inscription des nouveaux habitants



Il serait souhaitable que les nouveaux résidents et les personnes ayant une maison secondaire sur la commune se fassent connaître en mairie pour faciliter les contacts. Pensez à vous inscrire sur les listes électorales.

Would all new home owners in Désertines please visit the Town Hall to introduce themselves in order to make contact easier.

Déchèterie Relais

HORAIRES DÉCHÈTERIES

DÉSERTINES : 2^{ème} et dernier vendredi du mois (accès avec la carte)
Il n'est plus possible de déposer les encombrants.

La déchèterie relais de Désertines sera fermée exceptionnellement le vendredi 9 août

GORRON : Lundi 14h à 18h

Mercredi : 14h à 18h

Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 10h à 12h et 14h à 18h

Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h30

Contact : Service Déchets de la Communauté de Communes - 02.43.08.77.60

RAPPEL : A partir du 1^{er} décembre 2023, les déchèteries de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais sont accessibles uniquement sur présentation d'une carte d'accès.

Cette carte n'est pas transmissible. Si vous quittez votre logement, vous devez la rendre au Service Propreté à Ambrières les Vallées ou la déposer à la mairie. L'arrivée d'un nouvel occupant dans votre logement désactivera automatiquement votre carte. Si vous n'avez pas encore de carte, un formulaire en ligne est disponible sur le site <https://www.bocage-mayennais.fr/>

Tri des déchets issus du bâtiment

Filières	Déchets acceptés	Déchets interdits
Nouveau Menuiseries vitrées	✓ <ul style="list-style-type: none"> ○ Menuiseries vitrées intactes avec encadrement ○ Fenêtres de toit 	- <ul style="list-style-type: none"> ○ Menuiseries contenant de l'amiante ○ Vitres seules ou sans encadrement ○ Vitres cassées
Nouveau Plâtres	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plaques ou carreaux de plâtres avec isolant et tout revêtement ○ Cloisons alvéolaires ○ Dalles de plafond ○ Produits moulés en plâtre <p><u>Doit être propre et sec</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Briques plâtrières ○ Sacs de plâtre ○ Sacs et seaux d'enduit ○ Colles à base de plâtre
Nouveau Multi Rep BOIS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Bois d'ossature et de charpente ○ Panneaux bois pour cloison (OSB, Medium) ○ Parquets ○ Portes non vitrées ○ Palissades, bois pour terrasse ○ Volets ○ Meubles 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Bois de coffrage ○ Palettes, cagettes ○ Rotin, bambou, rosier
Nouveau Multi Rep PLASTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Revêtements sol et mur en PVC (dalles, lames, lambris, bardages...) ○ Canalisations, tubes, raccords, gaines en PVC ○ Liners de piscines PVC ○ Gouttières ○ Clôtures, portails 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Produits du bâtiment en composite ○ Isolants en polyuréthane ou en polystyrène expansé ○ Toiles enduites, toile et fibre de verre, sous-couches, films, écrans, filtres, accessoires en d'autres matière que PVC, joints, bandes d'étanchéité

Tri des déchets issus du bâtiment

Gravats	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ardoises, briques, carrelages, béton armé, parpaings, céramiques 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plâtres ○ Verres
Cartons	<ul style="list-style-type: none"> ○ Cartons propres, pliés et aplatis 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Films plastiques ○ Polystyrène ○ Papiers de calage
Bois non traité	<ul style="list-style-type: none"> ○ Palettes ○ Cagettes 	
Déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> ○ Peintures, colles, vernis, solvants, aérosols ○ Cartouches de silicone ○ Bidons souillés (même vides) 	
Tout-venant	<ul style="list-style-type: none"> ○ Films plastiques ○ Moquettes ○ Polystyrènes ○ Isolants ○ Briques plâtrières ○ Revêtement de sol en caoutchouc 	

Ces déchets sont enfouis dans le centre de stockage situé à Changé

DECHETS REFUSES EN DECHETERIE

 Amiante	 Films plastiques (agricole)
 Déchets d'activité de soins à risques	 Bouteilles de gaz
 Médicaments	 Pneumatiques

Avant de jeter vos déchets dans la benne « tout-venant », vérifiez qu'il n'existe pas une meilleure filière de valorisation !

FAIRE DU FEU DANS SON JARDIN EST INTERDIT



Selon le Règlement Sanitaire Départemental, le brûlage à l'air libre des ordures ménagères n'est pas autorisé sous peine de sanctions !

Les déchets verts (déchets de jardin et de parc) sont considérés comme des déchets ménagers. Par conséquent, il est interdit de brûler dans son jardin des déchets verts provenant d'un élagage de la taille d'arbustes et de haies, de la tonte de gazon, de l'entretien des espaces verts etc...

Et pensez aussi à vos voisins qui n'ont pas à être incommodés par la fumée et les odeurs ! La déchèterie relais de la commune reste accessible à tous, en venant retirer les clés à la mairie pendant les horaires d'ouverture

CONGÉS D'ÉTÉ

La mairie sera fermée du 18 juillet au 4 août.

Une permanence sera assurée le 19 juillet de 9h à 12h. Le 23 juillet de 14 h à 17h. Le vendredi 26 juillet de 9h à 12h. Le mardi 30 juillet et le vendredi 2 août de 14h à 17h.



En cas d'urgence, vous pourrez contacter :

Le : 06.26.59.63.52

Ou le : 06 73 08 16 32

REPAS DU CCAS

Cette année, le repas du CCAS est fixé
au samedi **28 septembre 2024**.



The **CCAS** – Centre Communal d’Action Sociale – and you

The CCAS is part of the social fabric of the Commune in France, inspired by the ‘fraternité’ element of the French devise. There is an overlap with what we would think of as Citizen’s Advice, as it helps direct people towards the best sources of information and help depending on their circumstances, but the ‘Action Sociale’ refers more to *social responsibility* (that is actions designed to improve people’s lives) than just *social activities*. That said, social activities can be involved, most notably events to bring together the older members of the community. Although the format and age qualification vary from commune to commune, in Désertines this takes the form of an annual meal to which residents aged 70 or over, together with their partners, are invited. The meal is free for ‘qualifying’ invitees, half price for accompanying partners, and usually takes place in September, although invitations are issued earlier in the year. If you qualify (being resident and aged 70 or more), please contact Sylvie at the Mairie to make sure that you receive your invitation (usually verbal). As well as the chance to enjoy a delicious meal, it is also a very warm, traditional, community event and an ideal opportunity to get to know your neighbours and integrate into the commune – not to mention a chance to practise your French

URBANISME

Tout travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction doit être précédé de l'obtention d'un permis de démolir.

A noter que lorsque la démolition dépend d'un projet de construction ou d'aménagement, le formulaire de demande de permis de construire ou d'aménager permet également de demander l'autorisation de démolir.

Le formulaire cerfa à utiliser pour la demande de permis de démolir dépend de la nature du projet :

- permis de démolir simple : Cerfa n°13405*12
- Permis de construire pour maison individuelle et /ou ses annexes (avec démolition) : Cerfa n°13406*14
- Permis de construire pour un autre projet qu'une maison individuelle (avec démolition) : Cerfa n°13409*14

Pièces à fournir :

- . Un plan de situation du terrain
- . Un plan cadastral avec la construction à démolir
- . Une photographie du bâtiment à démolir

Cette formalité permet également aux services des impôts de mettre à jour les données des propriétaires et éviter ainsi de payer une taxe foncière sur un bien démolî.

Comment lutter contre le frelon asiatique

La commune de Désertines adhère au Plan d'Action Collectif proposé par POLLENIZ par le biais d'une convention afin inciter les particuliers à détruire les nids



Cette convention permet une prise en charge financière partielle de la commune, à hauteur de 50% du coût de la destruction

Que faire si je découvre un nid ?

Ne pas intervenir et déclarer la présence du nid en Mairie
Contact au : 02 43 00 61 43

Le référent viendra authentifier le nid dans un premier temps et recueillir les informations nécessaires à son enlèvement. Ces données seront ensuite transmises à POLLENIZ qui assurera la mise en œuvre de la destruction par le biais d'entreprises prestataires spécialisées

Attention : Une destruction sauvage du nid engendre un risque très élevé d'attaque massive, favorise la dispersion des reines qui recréeront d'autres nids ailleurs et **n'engage aucune participation financière de la commune**. Le piégeage est déconseillé, car il présente un risque important pour les populations d'insectes locales ne doit pas rester opérationnel au-delà du 15 mai. Aucun modèle n'étant totalement sélectif, le risque est de faire plus de mal que de bien et, dans ce cas, ne pas préserver l'entomofaune.

Seuls les frelons asiatiques rentrent dans le cadre du plan d'action POLLENIZ

Portage de repas

**UN SERVICE MUNICIPAL
DE PORTAGE DE REPAS
EST PROPOSÉ
POUR LES PERSONNES
ÂGÉES DE LA COMMUNE**



NOUVEAU :

à compter du 1er septembre 2024
Livraisons assurées, **du lundi au vendredi** (sauf les Jours Fériés)



*Ce service est assuré par un agent communal,
sur tout le territoire de la commune
Les repas sont cuisinés par l'EHPAD "le Bel Accueil" de
Fougerolles du Plessis*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET INSCRIPTION À LA MAIRIE



7 rue de Normandie 53190 Désertines



02 43 00 61 43



desertines53.fr



EN BREF

Désertines à table !

Le 28 juin a eu lieu le traditionnel pique-nique de la commune. Un grand merci à tous les Désertinais qui ont répondu présent à ce moment de partage et de convivialité.

A l'année prochaine !!



Départ de Mme Nelly Noël à la retraite



Moment de convivialité à la mairie en ce début de juillet pour retracer la carrière de Nelly au service de la commune depuis 41 ans !
Ecole, garderie, cantine, entretien, TAP et bien d'autres tâches

L'heure de la retraite est arrivée
Remerciements de la part de toute l'équipe municipale

Bonne et heureuse RETRAITE !



L'ÉCOLE

Deuxième partie de l'année bien remplie pour les écoliers de Désertines !
Fin du cycle piscine : tout le monde a bien progressé, tels des petits poissons.
Intervenant musique :



La classe des grands a préparé un grand concert de jazz avec l'école et le collège de Gorron, accompagné d'un Big Band
La classe des petits a mis un album en musique et a créé une chanson.



A vélo vers les jeux : Les grands se sont rendus à vélo à Gorron pour transmettre leur fanion fabriqué en classe.



Poulailler pédagogique : Merci aux papas bricoleurs de nous avoir porté mains fortes pour que ce projet aboutisse. Nous avons eu la chance de voir naître et grandir cinq poussins, et quel plaisir d'aller ramasser les œufs tous les jours !

Sciences : Animation compostage et biodiversité pour les petits et animation sur la pollinisation pour les grands avec l'intervention de Mme Bourdiol, professeur de SVT au collège de Gorron.



Cuisine à l'école : tous les mois, les petits cuisinent pour fêter les différents anniversaires.

Les petits champions de la lecture :



Les grands se sont entraînés pour lire à voix haute et ont participé à un concours. C'est Summer-Rose Toullec qui a représenté l'école au concours départemental.

Plusieurs visites à la médiathèque :



Nous avons continué à aller régulièrement à la médiathèque de Gorron pour faire des ateliers autour de la lecture avec Isabelle et Loïc. Nous y avons aussi découvert des expositions sur les Jeux Olympiques et les abeilles.

Randonnée contée : Les petits ont marché 3km5 à travers Gorron et se sont arrêtés 3 fois pour écouter des histoires lues par les grands.

Carnaval : Traditionnel carnaval...sous la pluie ! Nous nous sommes rendus déguisés en animaux de la ferme, à la salle des fêtes, à la rencontre du club « il y a de la joie » qui nous a offert de délicieuses crêpes... hummm !

Ecole et cinéma : Chaque classe s'est rendue au cinéma de Gorron pour visionner un film.

Projet théâtre : La classe des grands a fait une représentation théâtrale au théâtre du Petit Tiroir à Laval, ainsi qu'à la salle des fêtes devant les parents. Pour que ce projet aboutisse, ils ont eu l'aide d'une comédienne, Marielle Biehl. Ils ont également été voir une pièce de théâtre au grand théâtre de Laval.



Journée à Laval : Au programme pour les maternelles : visite du musée ZOOM avec l'exposition « Fragiles » puis pique-nique et visite du jardin de la Perrine.

Classe verte : 3 journées bien remplies à la Ferme de Sainte-Yvière dans l'Orne :

- S'occuper et nourrir les animaux : vaches, veaux, volailles, cochons...
- Ramasser les vaches et participer à la traite
- Fabrication et cuisson du pain
- Fabrication du beurre et de yaourts
- Equitation
- Construction de cabanes dans la forêt...



Visite du Rucher de Laval : découverte de l'apiculture et sensibilisation à la préservation des abeilles.

Mot de Hélène Halliez : Un grand merci pour ces trois années à Désertines, aux parents et aux enfants, à M. le Maire ainsi qu'aux agents communaux. Ce fût un vrai plaisir de venir travailler tous les jours dans cette très belle école et c'est avec le cœur lourd que je la quitte. Ma première année fût compliquée mais j'ai bien fait de m'accrocher car les deux autres ont été un pur bonheur. J'ai eu toutes les conditions idéales pour bien enseigner. Je remercie également mes deux collègues, Floriane Le Goff et Mathilde Hédan, avec lesquelles j'ai partagé beaucoup de complicité.

Je souhaite également préciser que Mr le Maire nous a toujours soutenues, que ce soit au niveau financier pour nos projets mais il a également été un soutien moral à nos débuts.

Mathilde Hédan se joint à moi pour souhaiter une bonne continuation à tous.

LES ASSOCIATIONS DU CANTON

Les Virades de l'espoir

Cette année les Virades de l'Espoir sont de retour à Pontmain. La nouvelle édition se déroulera sur la Place de la mairie le **dimanche 29 Septembre 2024**.

Dès 9h, commenceront les diverses activités : randonnées piétons et cyclo, country et bien d'autres activités à venir découvrir sur place.

Toute l'année, les bénévoles de l'association ainsi que la commune organisatrice se mobilisent pour faire de cette journée une belle fête au profit de « *Vaincre la Mucoviscidose* ».

La recherche avance et des traitements voient le jour, alors continuons encore et encore à récolter des fonds pour lutter contre cette maladie.

Tout cela ne serait pas possible sans vous, donc venez nombreux nous rejoindre pour passer un joli moment tous ensemble.

Et n'oubliez pas, il est toujours possible de déposer vos journaux dans les différents points de collectes de chaque commune ainsi que vos bouchons plastiques.

Merci d'avance à toutes et tous et nous vous attendons nombreux le 29 septembre.

L'équipe des Virades de l'Espoir

Pour plus de renseignements :

Hercend Gérard : 06.04.09.92.68

Barbedette Philippe : 06.32.19.37.05

Barbedette Audrey : audreybarbedette1@gmail.com



La foire cantonale

Les **7 et 8 septembre**, la Commune de la Dorée accueillera la 33^{ème} Foire d'Automne de notre bassin de vie.

Le samedi toute la journée, le traditionnel comice présentera bovins et équins et l'après-midi, le comité des fêtes de la Dorée animera un inter villages.



Au programme du dimanche : randonnées pédestres, concours de labour, démonstration de Moiss Bat Cross, course de 4L Trophy et marché du terroir.

Pendant ces deux jours, l'accès au terrain est gratuit.

Le samedi, vous pourrez déjeuner sur place sans réservation et le dimanche vous pourrez réserver vos repas auprès des membres communaux du comice.

Cette foire est un moment d'échange et de convivialité et nous vous attendons nombreux.

Le comice, les JA, le comité des fêtes de la Dorée.

LES ASSOCIATIONS

Société de Chasse Saint Hubert SHD

Désertines – Vieuvy – Saint Aubin Fosse Louvain



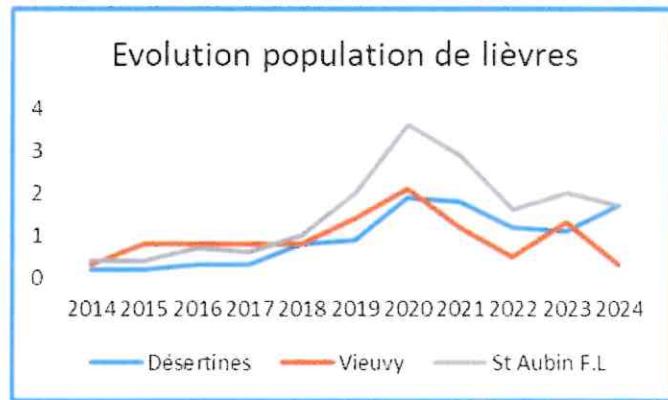
Notre saison de chasse s'est achevée le 30 juin 2024, et la nouvelle débute déjà. Depuis la création de notre association, elle sera notre **95 ème** saison.

Aux comptages de janvier dernier, nous avons constaté que la population de renards augmente nettement, la galle est beaucoup moins présente sur les animaux. Nous continuons à contrôler la population tout au long de la saison.



Concernant l'espèce lièvre, comme nous pouvons le constater sur le graphique des comptages ci-dessous, la population continue sa lente progression. Cette dynamique est certes faible, mais les populations augmentent quand même légèrement. Nous restons vigilants et surveillons les épisodes de maladie hémorragique EBHS.

Les courbes de Vieuvy et Saint Aubin sont en baisse mais leur circuit de comptage est court, donc il faut plutôt se fier à la courbe de Désertines qui se rapproche plus de la réalité et de celle du GIC au global.



Le virus EBHS (syndrome du lièvre brun) est toujours présent. Il est important de recenser les cas de mortalité anormale et de faire analyser les animaux.

Si vous trouvez un lièvre mort, sans trace de collision apparente, nous remercions les propriétaires de nous prévenir afin que le technicien de la fédération vienne le récupérer pour le faire analyser en laboratoire.

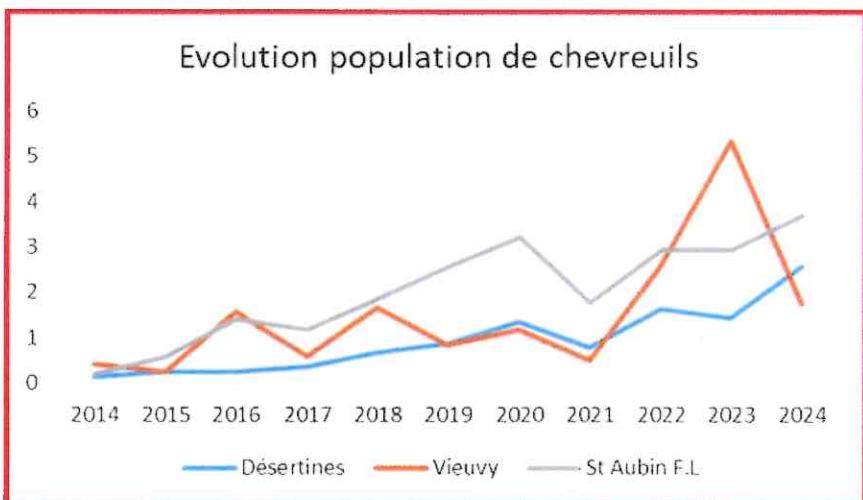


Cette saison, nous constatons encore une stagnation des prélèvements de corvidés. La population est globalement stable, sauf dans certains secteurs de la société. Néanmoins notre vigilance reste active, et nous invitons les propriétaires adhérents de la société, à nous avertir le plus tôt possible, en cas d'invasion.

Les choucas des tours sont aussi très présents mais nous ne pouvons pas chasser cette espèce, car elle est protégée.

La population de chevreuil se maintient sur nos terrains, ce qui démontre que la gestion et les prélèvements sont adaptés.

Pour notre société de chasse, 20 animaux seront prélevés en 2024-2025 sur les 3 communes, soit le même nombre que l'an dernier.



Nous invitons les éventuels nouveaux chasseurs intéressés pour devenir adhérents de notre association, à bien vouloir se faire connaître auprès de notre président avant la fin du mois d'août.

La surface totale de la société de chasse pour la saison 2024-25, sera de **2303 hectares**.

Chaque année nous procédons à quelques mises à jour si nécessaire. Ainsi nous nous rapprocherons de certains de nos propriétaires dans les mois à venir, afin de finaliser cette actualisation.



Nous organisons un loto cette été, il aura lieu le **dimanche 21 juillet 2024**. Nous remercions les bénévoles qui nous aident pour l'organisation et pour le déroulement de ce loto. Merci à tous pour votre présence.

Dans l'attente de l'ouverture de la prochaine saison 2024-2025, l'ensemble des chasseurs vous souhaitent d'excellentes vacances estivales.

Groupement d'Intérêt Cynégétique du Bocage

Brecé, Carelles, Colombiers du Plessis, Désertines, Gorron, Hercé, Lesbois, Levaré, Saint Aubin Fosse Louvain, Vieuvy



GIC du Bocage

L'assemblée générale du GIC du Bocage a eu lieu le 24 avril 2024.

Au vu de la légère augmentation de nos populations de lièvres, les représentants ont voté à la majorité, la chasse au lièvre sur l'ensemble du territoire du GIC à hauteur **d'un lièvre attribué pour 200 hectares de terrain**. Nous réalisons que l'espèce a une faible dynamique sur nos terrains, et nous décidons cette mesure car le but du GIC a toujours été d'adapter la gestion des espèces de manière responsable, réfléchie, et concertée.

Sur 2023-24, la chasse au lièvre était aussi ouverte à 1 lièvre pour 200 ha sur le GIC du Bocage, nous avons donc décidé pour la saison prochaine de maintenir ce taux identique.

Le virus EBHS (syndrome du lièvre brun) est toujours présent sur nos terrains. La fédération des chasseurs propose l'analyse gratuite des animaux morts pour renforcer nos connaissances sur la

maladie. En cas de découverte d'un animal mort sans trace de collision, nous demandons aux propriétaires et aux promeneurs de prévenir les responsables des sociétés de chasse et des chasses privées. Ils se chargeront de transmettre ce dernier au technicien de la fédération qui le fera analyser pour en connaître la cause.

En ce qui concerne le chevreuil, la demande de bracelets se fait maintenant au nom du GIC. Ainsi, pour la saison prochaine, **78 bracelets** ont été attribués pour l'ensemble du territoire.



Pour rappel, son but principal est :

- de rassembler les chasseurs adhérents de toutes nos communes et de pouvoir échanger sur la protection et la gestion des espèces sauvages ; pour le moment, principalement les espèces chevreuil et lièvre,
 - de gérer l'espèce lièvre sur un territoire très étendu et donc de protéger les animaux d'une gestion disproportionnée et inadaptée,
-
- de partager un contrat de service à la Fédération des chasseurs et de mutualiser nos futures demandes de plan de chasse,
 - de conseiller la fédération des chasseurs sur les attributions de nos futurs plans de chasse lièvre.

Les sociétés de chasse et chasseurs privés adhérents au GIC rassemblent leurs territoires de chasse et la surface totale du GIC du Bocage est à ce jour de plus de **7022 hectares**.

Les propriétaires et les détenteurs de droit de chasse souhaitant des renseignements ou voulant adhérer à notre GIC, peuvent nous contacter par mail, via notre secrétaire, à l'adresse : gicdubocage@gmail.com

Désertines pétanque

Le club de pétanque organise un concours loisirs le 03 août.
Inscription au 02 43 00 68 71 avant le 31 juillet.



La Dynamique

La saison 2023/2024 s'est terminée le 30 mai dernier avec 15 adhérentes.

Pour la saison prochaine, les cours de gymnastique reprendront le :

Jeudi 19 Septembre 2024 à 19h30 à la salle au-dessus de la mairie

Toute nouvelle personne qui serait intéressée par cette activité sportive sera la bienvenue. Une première séance d'essai gratuite est possible pour les nouvelles personnes.

Les inscriptions et encaissements se feront lors des premiers cours.

N'hésitez pas à contacter la présidente de l'association La Dynamique *Rolande FOURMOND* au 07 63 50 45 16, ou toute autres personne déjà adhérente.
Bel été et bonnes vacances.



Le club y'a d'la joie

Nous faisons nos activités tous les jeudis : belote, pétanque.

Nous avons eu le concours de pétanque où l'équipe féminine du club de Désertines s'est qualifiée pour le Concours départemental.



Le prochain concours de belote aura lieu le 8 octobre.

Le repas de printemps s'est déroulé le 21 mai.

Le repas champêtre aura lieu le 22 août et le repas de Noël, le 18 décembre.
Les thés dansants sont organisés tous les premiers jeudi du mois.

Nous serions très heureux d'accueillir de nouveaux adhérents

Bonnes vacances à tous

La présidente

U.S.D.



Pour la saison 2023/2024 l'US DESERTINES comptent :

- 39 licences (42 l'an passé) dont :
 - * 31 séniors
 - * 7 dirigeants et 1 dirigeante

Compétitions :

- Coupe de France
 ☒ 1^{er} tour : Commer (0-2)
- Coupe des pays de Loire
 ☒ 1^{er} tour : St Germain Fx (3-1)
- Coupe Bernard Poirier
 ☒ 1^{er} tour : Placé (3-3 TAB 4-2)

Challenge Bernard Poirier:

- ✓ 1^{er} tour : Parigné/Braye (2-2 TAB 4-5)
- ✓ 2^{ème} tour : Commer (5-1)
- ☒ 3^{ème} tour : Grazay (1-1 TAB 5-4)

Coupe des réserves

- ☒ 1^{er} tour : Andouillé 3 (1-4)

Challenge des réserves:

- ☒ 1^{er} tour : Gorron 2 (3-0 Forfait)

Championnats :

Division 3

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	OISSEAU AS	48	18	16	0	2	0	70	12	0	58
2	BRECE SPORTS	40	18	13	1	4	0	60	24	0	36
3	LA DORÉE AS	40	18	13	1	4	0	49	25	0	24
4	DESERTINES	34	18	11	1	6	0	55	21	0	34
5	AMBRIERES CIGNE FC 3	30	18	9	3	6	0	46	31	0	15
6	ST PIERRE DES LANDES 2	22	18	7	1	10	0	45	39	0	6
7	CONTEST ST BAUD, AS 3	19	18	5	4	9	0	32	53	0	-21
8	LANDIVY PONTMAIN FC 2	16	18	5	1	12	0	27	61	0	-34
9	GORRON FC 2	11	18	2	5	11	0	31	43	0	-12
10	PARIGNÉ S/BRAYE US 2	-1	18	0	1	15	2	11	117	0	-106

Année 23/24
4 ^{ème} avec 34 points
3 ^{ème} attaques avec 55 buts marqués
2 ^{ème} défenses avec 21 buts encaissés

Année 22/23
3 ^{ème} avec 37 points
4 ^{ème} attaques avec 69 buts marqués
3 ^{ème} défenses avec 24 buts encaissés

Division 4

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	AMBRIERES CIGNE FC 4	47	18	15	2	1	0	93	35	0	58
2	VAUTORTE AS	45	18	15	0	3	0	68	20	0	48
3	ST MARS/COLMONT US	38	18	12	2	4	0	62	39	0	23
4	LE PAS SPORTS	33	18	10	3	5	0	36	23	0	13
5	DESERTINES US 2	24	18	8	2	6	2	47	36	0	11
6	FOUGEROLLES US 2	21	18	6	4	7	1	36	38	0	-2
7	ST GEORGES BUT. V 3	18	18	5	3	10	0	40	56	0	-16
8	LA DORÉE AS 2	13	18	4	1	13	0	30	62	0	-32
9	OISSEAU AS 2	12	18	4	0	14	0	26	63	0	-37
10	BRECÉ SPORTS 2	4	18	2	1	12	3	19	85	0	-66

Année 23/24
5 ^{ème} avec 24 points
4 ^{ème} attaques avec 47 buts marqués
4 ^{ème} défenses avec 36 buts encaissés
Année 22/23
3 ^{ème} avec 22 points
3 ^{ème} attaques avec 39 buts marqués
3 ^{ème} défenses avec 29 buts encaissés

Ainsi l'année prochaine, une équipe féminine verra le jour au sein du club pour la première fois de leur histoire. Cette initiative vient de notre dirigeante Léna Leroyer, nous tenons à la remercier pour son énergie et sa motivation pour créer cette équipe à huit sur le terrain.

Des nouveaux survêtements ont été attribué au joueurs et dirigeants cette année.

Nous remercions les joueurs, dirigeants et bénévoles pour leurs investissements et leurs disponibilités.



Événement : La Soirée du foot aura lieu le **23 novembre 2024**

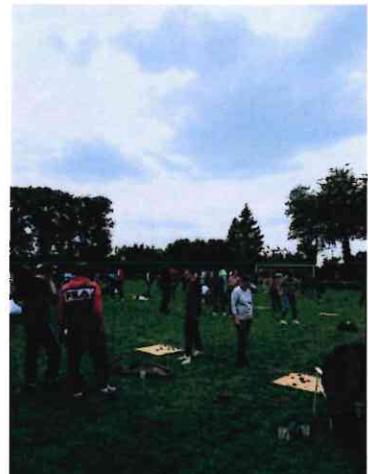
Le Comité des fêtes



La soirée du comité des fêtes du 16 mars 2024 a encore été un succès. Nous remercions toutes les personnes présentes à cette soirée et surtout aux bénévoles qui sont toujours aussi présents.

Le tournoi de palet a été une belle surprise car pour une première édition, il y a eu 43 équipes d'inscrites. Tout cela dans une bonne humeur et un temps favorable à jouer aux palets.

Quelques photos de la journée :



Le prochain événement aura lieu le **samedi 31 aout 2024** pour la traditionnelle soirée moules frites et le **dimanche 1 septembre** pour la fête communale.

Le bureau du comité des fêtes vous attend nombreux pour la fête communale.



En vue de la préparation des prochains bulletins municipaux :

Merci aux différentes associations de la commune de faire parvenir,
une fois par an au secrétariat de la mairie,
un calendrier annuel des fêtes ou évènements
afin qu'il soit publié dans le bulletin municipal du début d'année

Vous pouvez aussi rédiger des **articles** (avec ou sans photos) ponctuellement dans l'année (exemples : début des cours, inscriptions, retour sur des évènements organisés, ...)

Attention au respect du droit à l'image si vous y joignez des photos

*Pour rappel, le bulletin est édité 2 fois par an ; les articles sont donc à transmettre **au plus tard** : **30 novembre** pour le bulletin du premier semestre suivant
30 juin pour le bulletin du second semestre de l'année en cours*

Merci à toutes et tous !

NUMÉROS UTILES

Ecole Publique RPI Fougerolles du Plessis	02 43 05 56 09
Garderie	06 59 40 39 65
Espace France Services Gorron	02 43 30 10 58
Landivy (CAF. MSA. CARSAT. CPAM)	02 43 05 47 40
A.D.M.R	
5, rue du Maine. Fougerolles du Plessis horaires d'ouverture : lundi, mardi et vendredi : 9h 12h et 13h15 16h15 Mercredi de 9h à 12h	02 43 05 70 95
Assistante sociale	02 43 08 06 03
3, rue Cour de Forges - Gorron	
SIMAD	02 43 08 83 52
Ouvert du lundi au vendredi De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00	
Médiateur/Conciliateur	02 43 05 42 05
Permanence à Landivy le 1 ^{er} mardi du mois	
C.C.B.M	
1, Grande Rue – Gorron www.bocage-mayennais.fr	02 43 08 47 47
Centre des Impôts	02 43 04 81 46
75, rue des Alouettes- Mayenne	
ALEOP transport à la demande	09 69 39 14 14
Gendarmerie de Landivy	02 43 05 42 39
ENEDIS	09 726 750 53
SAUR (eau et assainissement)	02 44 71 05 58
SENOM (assainissement non collectif)	02 43 05 13 29
URGENCES POMPIERS	18 ou 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17
URGENCES SOURDS ET MALENTENDANTS	114
ALLO ENFANCE EN DANGER	119
ARRETONS LES VIOLENCE (numéro gratuit et anonyme)	3919
ANTIFOISON :	
Rennes	02 99 59 22 22
Angers	02 41 48 21 21

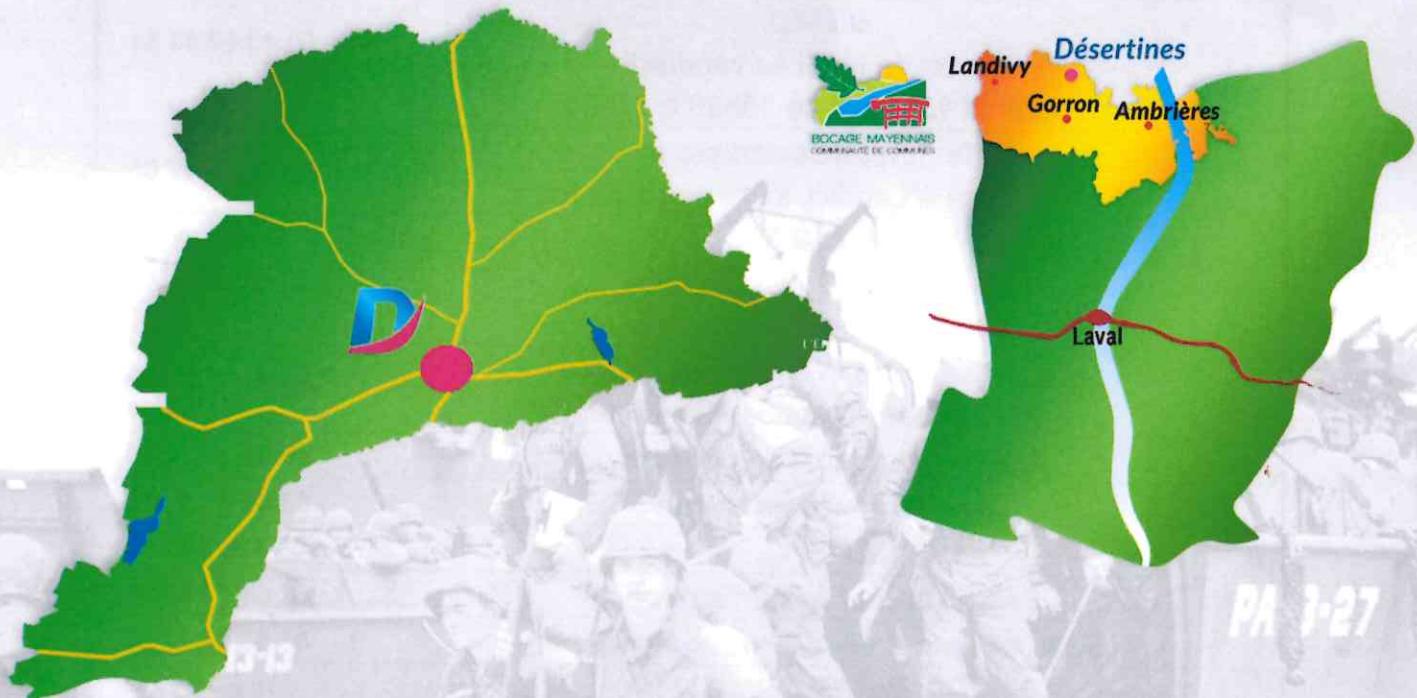
Désertines

53

Commune de la Mayenne

Désertines

La Mayenne



Mairie de Désertines

Rue de Normandie
53190 DÉSERTINES
Tél : 02.43.00.61.43

E-mail : contact@desertines53.fr

www.desertines53.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Jeudi : 9h-12h
Mardi et Vendredi : 9h-12h et 14h-17h
Samedi (1^{er} et 3^{ème} du mois) : 9h-12h
Fermé le mercredi

